

---

présenté une requête au parlement canadien demandant un acte pour ériger en corporation la *Canadian Pacific Railway Company*. Il a fait imprimer et présenter un bill.

Le 17 mars 1870, a été lue la requête de Charles P. Treadwell et autres demandant un acte pour leur donner existence légale sous le nom de *Canadian Pacific Railway and Navigation Company*, avec pouvoir de construire un chemin de fer depuis Ottawa, en passant par le territoire de la rivière Rouge et la terre de Rupert jusqu'à l'océan Pacifique, à l'anse à Bute : aussi pour que la chambre intervint en leur faveur afin de leur faire obtenir des terres incultes pour venir en aide à leur entreprise.

Il peut être bon de remarquer ici que M. Allan McDonnell et plusieurs des autres promoteurs avaient fixé le détroit de Fucas ou ce que nous connaissons maintenant sous le nom de l'anse à Burard comme le point objectif sur le Pacifique.

En janvier 1871, le conseil législatif de la Colombie anglaise, qui avait pris en considération le projet adopté, l'année précédente, à Ottawa, adopta une adresse à être envoyée à Sa Majesté, représentant que la Colombie anglaise était prête à s'unir au Canada à des conditions qui étaient, en substance, les mêmes que celles dont on était convenu, l'année précédente, entre la délégation de la Colombie anglaise et le conseil privé. Le 23 janvier, l'adresse fut envoyée par le lieutenant-gouverneur de la Colombie anglaise au gouverneur-général du Canada.

Le 17 mars 1871, sur la recommandation de Son Excellence le gouverneur-général du Canada, une série de résolutions relatives à l'entrée de la Colombie Anglaise dans l'union canadienne fut renvoyée à un comité de toute la chambre, et, le 30 du même mois, la Chambre des communes du Canada, agissant en comité, adopta les termes et conditions de l'union, compris dans les termes ci-dessus mentionnés, et résolut de présenter une adresse à Sa Majesté, en vertu de la clause 146 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de 1867, pour unir la Colombie anglaise au Dominion du Canada aux dits termes et conditions. Le 31, rapport fut fait des résolutions, qui passèrent en deuxième délibération et furent acceptées. Un comité spécial fut nommé pour rédiger une adresse à Sa Majesté comprenant les dites résolutions, laquelle adresse fut adoptée à la séance suivante.